

Un chemin non durable



Les progrès atteints par le pays en matière de droits humains et de développement durable sont en danger. Le Gouvernement passe outre avec insistance sur certains accords et cadres légaux afin de poursuivre la mise en place de mégaprojets hydroélectriques et routiers qui non seulement ont un impact sur l'environnement et déplacent des milliers d'individus de leur terre d'origine mais qui mettent aussi en évidence des politiques d'État à la fois irresponsables et totalement étrangères à une approche intégrale des droits humains. Le Mexique, malgré les protestations de la population et les organisations de la société civile semble s'être cantonné à une voie de développement très éloignée de la notion de durabilité.

DECA Equipo Pueblo

Areli Sandoval Terán

Instituto Mexicano para el Desarrollo Comunitario – IMDEC
(Institut Mexicain pour le Développement Communautaire)

María González

HIC-AL

Silvia Emanuelli

Membre : ESPACIO DESC

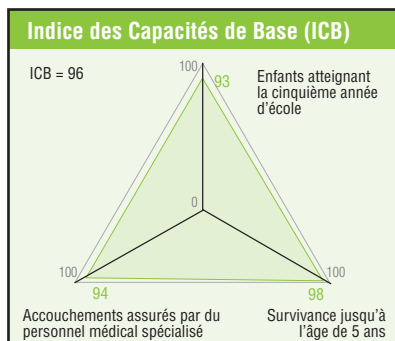
Le pays a signé l'Agenda 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 et qui revendiquait que les êtres humains soient au cœur des préoccupations relatives au développement durable, qu'ils aient droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature et que la protection de l'environnement fasse partie intégrante du processus de développement.

La solidité et l'équilibre entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, les piliers du développement durable d'un pays devraient s'exprimer au travers de la création et de la réalisation de politiques, programmes et projets élaborés dans une certaine logique et garantissant la vie et le bien-être des générations présentes et futures. Néanmoins, l'État mexicain soutient des projets qui violent le droit à un environnement sain et autres droits humains. Cette politique contredit non seulement l'Agenda 21 et les autres obligations légales basées sur le droit international mais elle va à l'encontre de la Constitution et de la réglementation sur la protection de l'environnement en vigueur dans le pays.

Le cas du barrage El Zapotillo

Parmi les nombreux cas aujourd'hui dénoncés par les communautés et organisations civiles et sociales mexicaines, on remarque le Projet du barrage El Zapotillo dans la région des Altos de Jalisco, stimulé par le Gouvernement fédéral par le biais de la Commission Nationale de l'Eau (CONAGUA) et les gouvernements des états de Jalisco et Guanajuato sous prétexte qu'il sera bénéfique au développement local et régional en approvisionnant en eau potable la ville de León, 10 communes des Altos de Jalisco et la ville de Guadalajara.

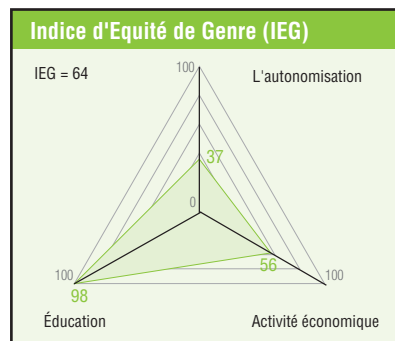
Néanmoins, dans toute stratégie et projet en lien avec le droit au développement, la fin ne peut justifier les moyens. El Zapotillo impliquera la construction d'une digue de gravité en béton destinée à stocker 911 millions de mètres cubes d'eau ; soit un barrage



occupant un espace de 4.500 hectares, un aqueduc de 145 kilomètres pour un coup total estimé à 8,01 milliards de pesos mexicains (soit environ 680 millions d'USD), pour une durée de vie estimée à seulement 25 ans. Par conséquent, le lit naturel du Verde sera détruit et trois localités qui datent du VI^{ème} siècle (Temacapulín, Acasico et Palmarejo) seront inondées. Près de 700 personnes vivent dans ces localités dont une majorité de femmes et de personnes âgées qui sont déjà menacées d'expropriation et confrontées à la disparition de la culture et de l'histoire de leurs communautés.

Depuis 2005, date de l'annonce du projet de barrage, les communautés ont exprimé leur rejet et se sont organisées pour une revendication pacifique de leurs droits. Tout au long de ces années de résistance, elles ont subi harcèlement et menaces du fait qu'elles s'opposaient au projet pour en demander le retrait, qu'elles exigeaient la suspension de tous les chantiers et actes pouvant affecter de façon irréversible leurs droits fondamentaux et parce qu'elles demandaient une expertise indépendante validée par les communautés sur l'impact social, culturel et environnemental du projet, celui-ci ayant perturbé sous différents aspects leur vie y compris en termes de santé psychosociale en raison de la pression exercée par les autorités et de la menace de disparition de leur habitat.

Outre l'impact communautaire, le barrage El Zapotillo portera gravement atteinte à l'écosystème du Verde, il fera disparaître en les inondant, les zones de culture et favorisera l'augmentation de la salinité de la terre, il affectera des espaces où la faune et la flore présentent une richesse inestimable. Tout ceci aura une incidence directe sur la vie d'environ 5000 personnes et une incidence indirecte sur celle d'un



nombre de personnes bien plus élevé, il aura également un impact sur la surexploitation et la pollution de la Cuenca Lerma, Chapala, Santiago, Pacifico avec une montée en puissance des conflits sociaux et combats pour l'eau vécus dans la région.

Comme pour d'autres projets pharaoniques d'infrastructure hydraulique au Mexique, les autorités fédérales et nationales ont violé les droits à l'information, à la participation et à la consultation des communautés concernées, elles ont omis de procéder à une évaluation des impacts sociaux qui impliquent des violations au droit à un environnement sain, à un logement correct, à l'alimentation, à l'eau, à la santé, à la terre, au libre arbitre, au travail entre autres droits économiques, sociaux et culturels.

Les habitants de Temacapulín ont gagné plusieurs recours juridiques pour empêcher la construction de ce barrage mais les autorités n'ont pas respecté les décisions de justice. Face à la poursuite du chantier, la communauté s'est organisée en mars dernier pour le stopper et cette action a eu pour effet qu'à partir du 1^{er} avril 2011, après plus de 6 ans de chantier, un processus de dialogue s'est ouvert entre le Secrétariat du Gouvernement fédéral, la Commission nationale de l'eau et le Comité Salvemos Temacapulín, Acasico y Palmarejo¹. Néanmoins, deux mois plus tard, lors de la réunion décisionnelle qui s'est tenue le 1^{er} juin dernier, les autorités ont confirmé qu'elles poursuivront le barrage avec une fin de travaux fixée en 2012 et ont discrédité les opposants sous prétexte qu'ils sont une minorité, lesquels ayant épuisé tous les recours nationaux possibles vont se pourvoir devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

1 <noalapresaelzapotillo.wordpress.com>

L'impact des Mégabarrages

Depuis plus d'une décennie, la Commission mondiale des barrages² a fait état des graves impacts environnementaux et sociaux provoqués par les grands barrages de par le monde. Concernant notre pays, un autre mégaprojet hydroélectrique, le barrage « La Parota », a fait l'objet d'une attention et de recommandations formulées à l'État mexicain d'une part par le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (ONU), et d'autre part par trois rapporteurs spéciaux de l'ONU mandatés en matière de droit à l'habitat, droit à l'alimentation et des droits des peuples indigènes et enfin par le Tribunal latino-américain de l'eau.

La construction de La Parota est envisagée sur le fleuve Papagayo dans l'État de Guerrero, parmi ses impacts sociaux et environnementaux les plus sévères, il y aurait l'inondation de 17.000 hectares de terres cultivables, routes, ponts et communautés entières, avec le déplacement consécutif de 25.000 personnes sur le site même et 75.000 personnes en aval. Comme pour le Zapotillo, le manque d'informations et de consultations des communautés qui seraient touchées, des éventuels impacts sur l'environnement, sur le développement et les droits humains de milliers de personnes sont des constantes.

Malgré les recommandations internationales émises et la longue et difficile lutte sociale et légale déployée par les communautés opposées et les organisations associées, le Gouvernement de Felipe Calderón n'envisage pas de revoir ni de modifier sa politique prise sur un modèle de développement qui dégrade l'environnement et augmente l'injustice sociale de sorte que le projet « La Parota » n'a pas encore été annulé. En avril de cette année, les communautés opposantes ont obtenu le cinquième jugement en leur faveur par l'annulation d'une assemblée agricole de 2010 par laquelle le Gouvernement fédéral essayait d'obtenir la demande d'expropriation pour les terres sur lesquelles il souhaitait construire le barrage et imposer par-là même le projet de manière illégale. Depuis le mois de mai, plusieurs organisations et réseaux ont lancé une campagne pour faire pression sur le gouverneur de l'état mexicain de Guerrero, fraîchement élu, afin que ce dernier s'engage aux côtés des communautés et pousse le Gouvernement fédéral à annuler définitivement ce projet hydroélectrique.

Développement non durable dans la Ville de Mexico, DF

Les politiques et projets qui défient le développement durable au Mexique ne sont pas le seul fait du milieu rural. La pression énorme que les villes exercent sur les ressources naturelles – en raison des fortes densités de population mais aussi des décisions de politique publique qui sont prises au niveau

local, pour lesquelles une approche intégrale des droits humains fait défaut – s'avère de plus en plus sévère et dangereuse pour les générations actuelles et futures. Une des situations les plus préoccupantes pour les organisations civiles et sociales mexicaines est celle du modèle de développement stimulé par l'actuel Gouvernement du District fédéral (GDF) de la ville de Mexico, qui est en totale contradiction sur de nombreux points avec les droits humains.

En 14 ans de gouvernement de gauche et de participation citoyenne, les droits humains ont été mieux garantis et reconnus dans le District fédéral (DF), le seul district des 32 unités fédérales à disposer d'un Diagnostic et d'un Programme des droits humains (PDHDF), élaborés selon le principe de la participation de 2007 à 2009 sous l'égide du bureau mexicain du Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, les deux chapitres visent le droit à un environnement sain, le droit à l'eau, le droit à la santé, au logement, entre autres choses³.

C'est le seul organisme qui dispose depuis 2010 d'un Système de suivi et d'évaluation à caractère intersectoriel dans lequel divers secteurs, y compris la société civile, se sont organisés pour surveiller l'exécution du PDHDF. C'est aussi le seul district placé sous une loi du PDHDF – votée et promulguée respectivement en février et mai 2011 – ce qui oblige les organismes publics de la ville à déterminer les politiques publiques sous une approche des droits humains. Il se démarque également par l'élaboration participative de la Charte de la Ville de Mexico pour le Droit à la ville – à l'initiative des associations populaires urbaines – cette charte comprend la projection d'une ville durable, habitable, saine ainsi qu'une série d'engagements qui ont été souscrits en juillet 2010 par les pouvoirs politiques, exécutifs, législatifs et judiciaires au niveau local⁴.

Lors du Sommet mondial des Dirigeants locaux et régionaux qui s'est tenu l'année dernière, le Responsable du GDF, Marcelo Ebrard, a présenté aux maires des autres pays ses programmes en matière de sécurité, protection civile, mobilité non motorisée, citoyenneté et environnement mais aussi ses projets immobiliers et de développement urbain bâtis ou en voie de construction comme des éléments de l'avancement sur les sept axes de l'agenda environnemental : sol préservé, habitabilité et espace public, eau, mobilité, qualité de l'air, gestion des déchets et changement climatique... un agenda de travail qui reflètera que la priorité accordée à l'environnement exigera la mise en place de réformes visant à retrouver de la durabilité dans le développement de la ville⁵.

Néanmoins, dans cette ville d'avant-garde, les contradictions sont exacerbées. Au cri de : « Marcelo, écoute, la ville n'est pas à vendre »⁶, ce sont près de 3.500 personnes qui ont défilé en février

2011 pour s'opposer aux différents mégaprojets qui impliquent, entre autres choses, l'abattage d'arbres et la destruction d'espaces verts ce qui serait définitivement préjudiciable pour le poumon de la ville, la destruction du sol ayant une forte valeur écologique en raison de la construction dans des zones préservées mais encore un fort impact sur les zones de récupération des aquifères.

Un de ces chantiers est le réseau routier de ponts, tunnels et échangeurs au sud-ouest de la ville de Mexico (Supervia oeste). En janvier, la Commission des Droits de l'homme du District fédéral (CDHDF) a publié un rapport qui dénonçait les violations des droits humains lors de la construction de l'ouvrage, avec parmi elles des violations aux droits à la protection juridique, à l'information et à la participation citoyenne et, concernant ces violations, l'impact sur les droits à un environnement sain, à l'eau et à un logement adapté pour les habitants de ces délégations.

L'Ombudsman de la capitale a conseillé au chef du gouvernement d'ordonner l'arrêt de la construction de l'Autoroute Poniente jusqu'à ce qu'une enquête publique ait été réalisée pour garantir une participation du plus grand nombre, qui prendrait en compte les préoccupations, les opinions et les propositions des personnes concernées par ce chantier. Par ailleurs, cette recommandation évoque le besoin pour le Gouvernement d'évaluer certaines alternatives de déplacement durables dans le sud-ouest de la ville et qu'il modifie le Règlement d'Impact environnemental et des risques pour qu'il soit cohérent avec la loi sur l'Environnement du District fédéral concernant l'obligation d'effectuer une enquête publique pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement⁷. Les habitants et associations civiles vont plus loin encore et exigent l'annulation du chantier.

Les associations civiles et sociales demandent au GDF de faire preuve d'une congruence absolue vis-à-vis des engagements pris dans le PDHDF, sa loi respective et la Charte de la ville de Mexico pour le Droit à la ville ainsi que l'annulation de toute mesure législative ou de politique publique régressive en matière de droits humains, en effet en imposant ce type de projets, les autorités de la ville exposent non seulement la population à un risque environnemental et social élevé mais ils démantèlent également les avancées démocratiques qui avaient été accomplies et ils affaiblissent les institutions d'échange, de dialogue, de débat et de proposition.

Pour conclure, ce type de mégaprojets de développement encouragés par les autorités fédérales et locales partout à travers le territoire, révèlent des politiques d'État irresponsables et non fondées sur une approche globale des droits humains qui conduisent le Mexique sur un chemin dangereux, celui du développement non durable. ■

2 Établie par la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la nature en 1998 face à l'opposition grandissante aux grands barrages. Plus d'informations sur <www.internationalrivers.org/files/wcdguide-s.pdf>.

3 Voir : <www.derechoshumanosdf.org.mx>.

4 Voir : <derechoalaciudaddf.blogspot.com>.

5 Voir : <ciudaddeavanguardia.com/medio-ambiente>.

6 Voir : <www.eluniversal.com.mx/notas/747578.html>.

7 Voir : <www.cdhdff.org.mx/index.php/boletines/999-boletin-212011>.